

Affichage du compte-rendu le 09 janvier 2014
retiré de l'affichage le

**Réunion du Conseil municipal du 7 Janvier 2014
à 20 heures 15
Convocation et affichage du 30 Décembre 2013**

Présents : M.M. Maurice BOUR, maire, Alain VIEILLARD-BARON, Bruno TURQUOIS, adjoints, Mmes Agnès GREFFE, Patricia GUILLAUME, Nadège BURCKEL, Véronique FLACELIERE, M.M. Carlos CAMOES, Philippe WEMMERT, Mme Florence TOMASELLO, M. Cyril VACHON, Jean-Louis CHARLEUX

Excusée :

Absents : M.M. François GOGUELAT, Jean-Philippe MACHURON - Mme Sophie DUPIN –

Secrétaire de séance : Mme Patricia GUILLAUME

1./ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 3 Décembre 2013.

2./ Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 09 septembre 2008:

-DPU16du23122013: Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M.Jacques REVY et Mme Véronique NOIROT d'une propriété sise à RUFFEY-lès-BEAUNE, (Côte-d'Or),17, rue de la Corvée de Mailly, hameau de Grandchamp cadastrée section ZK N° 89 lieu-dit «17, rue de la Corvée de Mailly» pour 11ares moyennant le prix de cent soixante quinze mille euros (175 000,00 €).

-DPU17du23122013: Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Madame Marion Christine VACELET, au profit de M.et Mme MORLIN David d'une propriété sise à RUFFEY-lès-BEAUNE, cadastrée section ZK N° 63, lieu dit «4, rue de la Vieille Ferme » hameau de Travoisy pour 1207 m² pour cent soixante et un mille euros (161 000,00 €).

- DPU1DU02012014 Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M.François BIGNOLI et Mme Marie Christine DALLA-TORRE, son épouse, domiciliés à DIJON (21000) 2, rue des Normaliens Fusillés au profit de M.David PARRAIN et Mademoiselle Élodie MICHAUX, 13, route de Bourguignon à 21200 COMBERTAULT d'une propriété sise à RUFFEY-lès-BEAUNE, lieu dit « 25, rue du chemin neuf » cadastrée section ZH N°89 pour 19 a 20 ca pour et ZH N°90 pour 20 centiares, lieu dit « la Croix Berthe » moyennant le prix de cent quatre vingt trois mille euros (183 000,00 €)

Le Conseil Municipal donne acte au maire des décisions prises par délégation.

3, BOULANGER :

La boulangerie de Corberon qui assurait une vente de pain en tournée à Ruffey, Grandchamp et Travoisy a cessé son activité. Nous sommes à la recherche d'une solution notamment pour les personnes âgées ou qui n'ont pas de moyen de déplacement.

Pour examiner toutes les solutions possibles (tournée assurées par un boulanger, ou une autre

personne, dépôt de pain...) nous devons connaître précisément le nombre de personnes intéressées par un service de vente de pain à domicile. Une enquête a été lancée auprès des habitants.

4./ COMPTE-RENDU DE REUNIONS :

M. le maire fait le compte-rendu :

- de l'assemblée générale du SYMAB
- de la réunion du comité syndical du SICECO du 4 décembre dernier,
- de la réunion du Conseil des maires

5.PLU :

Les enquêtes publiques concernant le PLU et concernant la modification du périmètre de protection de l'église sont actuellement en cours et se termineront le 13 janvier prochain. A titre officieux, le commissaire enquêteur nous a remis une partie des observations consignées ce qui nous permet de réfléchir à la suite à donner à certaines demandes.

Le Conseil se prononcera sur les différentes observations après remise du rapport définitif du commissaire enquêteur.

Le Conseil demande au maire de faire préciser au PLU une réserve sur le bâtiment cadastré A 181 et la parcelle A180 au hameau de Varennes, la commune pouvant préempter en cas de vente.

6./ BAIL D'UNE PARCELLE DE TERRE :

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZM 41 « les Prés Rougeots » de 9 ha 87 a 10 ca, loués pour partie soit 3 hectare à l'EARL des VIAUX,3 hectares à M.Louis TOURNIER et 4 hectares à M.Pierre BOURGOGNE par bail venu à expiration le 10 novembre 2013 ;

Par délibération en date du 3 décembre, le Conseil Municipal a fixé les conditions du renouvellement au profit de l'EARL DES VIAUX, il y a lieu de renouveler aux mêmes conditions les deux autres parties.

Après avoir étudié le projet de bail, et l'arrêté préfectoral fixant le minima et maxima des prix des fermages des baux , le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-accepte de louer par bail, à M. Jérôme TOURNIER, 8, rue Marcel Jacquinet, hameau de Chevignerot, 21200 Vignoles, 3ha à prendre dans la parcelle cadastrée section ZM N°41 « les Prés Rougeots » pour 9ha 87a 10 ca à compter rétroactivement du 11 novembre 2013 moyennant un fermage de 125 € l'hectare.

-donne pouvoir au maire pour signer le bail correspondant.

suite au départ en retraite de M.Pierre BOURGOGNE

-accepte de louer par bail, à M.Pascal BOURGOGNE le surplus de la parcelle soit 3 ha 87 a 10 centiares, à prendre dans la parcelle cadastrée section ZM N°41 « les Prés Rougeots » pour 9 ha 87 a 10 ca à compter rétroactivement du 11 novembre 2013 moyennant un fermage de 125 € l'hectare.

-donne pouvoir au maire pour signer le bail correspondant.

8./ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1/ ECOLE :

Lors de sa session plénière du 20 décembre 2013, le conseil général a procédé à la répartition des

crédits alloués dans le cadre de l'aide aux constructions scolaires du 1er degré et une subvention de 120 000,00 € a été attribuée à Vignoles pour la travaux du pôle scolaire.

Rythmes scolaires :

Le Conseil Municipal a opté pour une mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. L'organisation du temps scolaire doit être obligatoirement proposée à la direction de l'Éducation Nationale d'ici le 31 janvier 2014 afin de ne pas compromettre le bénéfice des aides de l'État pour l'organisation des activités périscolaires assurant la prise en charge des enfants au minimum jusqu'à 16 h 45.

Après plusieurs discussions en conseil d'école et au Conseil Municipal, au-delà des besoins de mieux équilibrer la vie scolaire de l'enfant, il est nécessaire de tenir compte du rythme de vie des familles et de l'importance des moyens que la collectivité doit mettre en place.

Par 4 voix pour, 3 contre et 5 abstentions, le Conseil Municipal fait le choix de l'école le mercredi matin pour la neuvième demi-journée supplémentaire par semaine et d'une réduction de 45 mn uniforme sur les 4 jours complets d'école. La répartition quotidienne pourra évoluer pour mieux tenir compte de l'organisation à venir des temps périscolaires correspondants.

2./ L'INSEE nous informe que la population légale en vigueur au 1er janvier 2014 est de 703 habitants. (+ la population comptée à part de 53 habitants, personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune), soit une population totale de 756 habitants.

3./ VŒUX DU MAIRE : La cérémonie aura lieu vendredi 10 janvier 2014 à 19 heures salle du foyer rural.

4/ Rétrocession d'une concession : Par délibération en date du 3 décembre 2013, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession de la concession n°32, moyennant le prix de 69,51 € . Or une erreur s'est glissée dans ce montant.

Aussi, le conseil municipal à l'unanimité,

–réitère son accord donné pour la rétrocession de la concession.

–fixe le prix de la rétrocession à 60,36 €

–donne tous pouvoirs au maire pour signer l'acte de rétrocession.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h. 30

Maurice BOUR

Alain VIEILLARD-BARON

Bruno TURQUOIS

Mme Agnès GREFFE,

Patricia GUILLAUME,

Nadège BURCKEL

Mme Véronique FLACELIERE

Mme Florence TOMASELLO

M. Jean-Louis CHARLEUX

M Carlos CAMOES,

Philippe WEMMERT

M. Cyril VACHON

Affichage du compte-rendu le 04 Février retiré de l'affichage le

**Réunion du Conseil municipal du 29 Janvier 2014
à 20 heures 15
Convocation et affichage du 24 Janvier 2014**

Présents : M.M. Maurice BOUR, Alain VIEILLARD-BARON, Bruno TURQUOIS, adjoints, Mmes Agnès GREFFE, Patricia GUILLAUME, Nadège BURCKEL, M. Carlos CAMOES, Mme Florence TOMASELLO, M. Cyril VACHON.

Excusés : M. Jean-Louis CHARLEUX (pouvoir à Maurice BOUR), Mme Véronique FLACELIERE (pouvoir à Mme Florence TOMASELLO), M. Philippe WEMMERT (pouvoir à M. Carlos CAMOES).

Absents : Mme Sophie DUPIN, M.M. François GOGUELAT, M. Jean-Philippe MACHURON

Secrétaire : Mme Nadège BURCKEL

1 – Compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 janvier 2014.

2 – Décisions prises par le maire en vertu de la délégation :

M.le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 09 septembre 2008:

DPU 2DU23012014 :de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par LA SCI TETE D'OR, au profit de M. et Mme SAURET, d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, 3, rue des Viaux, cadastrée section D N° 428 lieudit «le village » pour 410m², 249 lieudit « 3, rue des viaux » pour 830m², moyennant le prix de trois cent trente huit mille euros (338 000,00€) dont 14 200,00€ de mobilier.

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par délégation.

3 – PLU :

Le Conseil prend connaissance des observations et remarques faites par le public et par les personnes publiques associées sur le projet de Programme Local d'Urbanisme (PLU), suite à l'enquête publique..

Il examine ces demandes avec attention et décide d'apporter quelques modifications au plan soumis à l'enquête, afin de tenir compte des demandes qui restent conformes au PADD et au règlement.

Le Conseil donne son accord pour la suppression de l'article A6-U (alinéa « disposition particulière au secteur Ub ») du règlement, trop restrictif et non compatible avec le tracé des zones Ub qui acceptent des constructions en seconde ligne.

4 – Périmètre de Protection de l'Église :

Le Conseil , à l'unanimité, souhaite une modification du PPM dans la partie Nord de la Grande Rue. Il demande également que le plan soit revu pour mieux intégrer certaines dents creuses exclues dans le plan actuel. Une rencontre aura lieu avec l'architecte des bâtiments de France.

5 – Comptes-rendus de réunions :

M le maire rend compte d'une réunion avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale au sujet des effectifs du primaire, effectifs qui sont relativement faibles, eu égard au nombre de classes (on prévoit 103 enfants pour 5 classes à la prochaine rentrée). Le Conseil demande que tout soit fait pour conserver ce nombre de classes, au moment où il a consenti un très gros effort pour mettre en place le pôle scolaire.

M. le maire rend compte de la réunion de la commission des finances de l'Agglomération. L'esquisse du budget 2014 a été présentée aux élus.

M. le maire et M. VACHON rendent compte de la réunion qu'ils ont eu avec une personne chargée d'établir un audit sur le travail réalisé par le syndicat de rivières au cours des cinq années passées. Le maire et M. VACHON ont fait part des nombreuses questions posées, notamment au regard des récentes inondations. Aucune aide n'est en effet possible pour la mise en place d'un bassin de rétention.

6 – Voirie :

M. VIEILLARD-BARON présente une étude estimative sommaire sur des projets à inscrire éventuellement au budget primitif.

- Création d'un rond-point au carrefour de la Grande Rue avec la Rue des Vieux-Rue du Moulin : Une telle création pourrait se faire avec un petit rond-point d'environ 4 m. de diamètre. Coût estimé : environ 100 000 euros.

- Réfection de la route de Travoisy à Combertault. Cette voie est en très mauvais état. Sa réfection s. Compte-tenu du coût, la réalisation pourrait avoir lieu par tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- approuve le projet de réfection de la voie communale de Travoisy à Combertault pour une première tranche de travaux un montant de 59 480.00€HT soit 71 376.00€ TTC.

- sollicite le concours du Conseil Général dans le cadre du fonds cantonal de développement territorial

–précise que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune.

–Certifie que les travaux portent sur une voie communale.

–S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Général au titre de ce projet.

–S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

7 – Questions diverses :

- M. Alain VIEILLARD-BARON attire l'attention du conseil sur les conséquences inattendues de la nouvelle Taxe d'Aménagement, mise en place au 1^{er} janvier 2013, en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), conformément à la réglementation en vigueur. Il s'avère que le taux retenu (3%) génère des montants de taxe anormalement élevés.

Le Conseil devra modifier ce taux en le diminuant sensiblement, avant la fin 2014, afin que la modification puisse prendre effet au 1^{er} janvier 2015.

- Mme GUILLAUME souhaite que les conseillers soient avertis par mail lors d'un décès sur la commune. Elle demande également que la mairie envisage de prévenir les habitants par mail lors de la signalisation d'événements climatiques à risques.

- Mme BURCKEL signale un problème matériel au sujet d'un panneau. Elle souhaite que la question de la rue de la Provençère soit examinée, les accotements de cette voie très étroite étant régulièrement dégradés par les engins agricoles et les poids lourds lors des croisements. Une solution pourrait être envisagée en plaçant cette route en sens unique. Le riverains seront consultés avant toute décision.

Séance levée à 23 heures.

Maurice BOUR,

Alain VIEILLARD-BARON,

Bruno TURQUOIS,

Agnès GREFFE,

Patricia GUILLAUME,

Nadège BURCKEL,

M. Carlos CAMOES,

Mme Florence TOMASELLO,

M. Cyril VACHON.